

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE N° FEUILLET

C.U. 00860 - PV 00400/94

01 1

ANALYSE ET REFERENCES :

O B J E T : PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE (D.V.N.I.) 0.0.09/05/94

Nous soussigné : gendarme F C , en résidence à ,
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Le premier juillet mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Nous trouvant à A , au bureau de notre unité,

Le neuf Mai mil neuf cent quatre vingt quatorze, nous recevons à notre unité, Mr J , M demeurant au . Ce dernier nous indique qu'il a vu en compagnie de son père un objet volant non identifié au dessus du bourg de , ce jour aux environs de 04 heures 00. Il précise que l'objet a la forme d'un "Y" inversé avec une intensité de lumière crue diffusé par de nombreux spots. Nous établissons un procès-verbal d'audition de l'intéressé qui fait l'objet de la pièce n° 2 de la présente procédure.

Le deux Mai mil neuf cent quatre vingt quatorze, nous entendons Mr J M. Père de Mr J M , demeurant à la même adresse. Il indique que voyant ce phénomène, il a réveillé son fils pour qu'il constate ce fait anormal au dessus du bourg de . Il décrit l'objet comme son fils. Son audition fait l'objet de la pièce n° 3 de la présente procédure.

A ce jour, aucune personne autre que la famille J , ne s'est présentée à notre unité, pour déclarer la présence de phénomène aérospatial non identifié.

A , le premier juillet mil neuf cent quatre vingt quatorze,
L'enquêteur

- 1 M. le préfet
- 1 au Général Commandant la région aérienne
- 2 D.G.G.N. - Bureau défense opération - section renseignement

Date de clôture
01/07/1994

Compagnie :

Unité :

BT

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

02

1

Nous soussigné : gendarme F C , en résidence à ,
Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation
du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à , au bureau de notre unité, entendons:

J M , 18 ans,
né le à FRANCE,
demeurant 08 rue des terriaux,

célibataire, employé maintenance hydraulique, nationalité française,

qui déclare le neuf mai mil neuf cent quatre vingt quatorze
à quatorze heures et vingt cinq minutes:"

""""Ce matin, le 09 Mai 1994, aux environs de 04 heures 00, 04 heures 15, mon
père est venu me réveiller car quelque chose d'étrange se passait dehors. A moi-
tié endormi, je l'ai suivi dans sa chambre jusqu'à sa fenêtre. Les volets était
ouverts ainsi que le fenêtre. J'ai vu immédiatement un objet brillant dans le
ciel. Il était en stationnaire au dessus du bourg de . Mon
domicile se trouve en retrait de ce bourg que je surplombe. - - - - -

""""Cet objet ne faisait aucun bruit. Il avait comme forme un "Y" inversé. Je
pense qu'il faisait environ 10 ou 15 mètres de long. Je ne peux pas affirmer
cette taille. Par contre tout le dessous de l'objet volant était éclairé par
des spots de couleur blanc-jaune. Je précise que ça ressemblait à des spots car
le faisceau de lumière de chacun n'était pas écarté. Je ne peux vous dire le
nombre de feux qui s'y trouvaient. Ces feux éclairés fortement le bourg à
l'emplacement où il se trouvait. Je n'ai pas fait attention à l'emplacement
exact de sa position. Je n'ai pas vu l'épaisseur de cet objet. Par contre sur
le dessus, un projecteur vert, puissant, directionnel, effectuait un ballayage
dans tous les sens. Il n'a eu aucun arrêt sur un point défini. Peu de temps
après, il a pris la direction du lieu-dit " " en . Son
projecteur vert a alors éclairé sa carcasse, et ça a brillé comme une étoile.

""""D'après mon père, cet objet venait de . Je peux dire que celui-ci
était à une altitude basse. - - - - -

""""Ce matin, en me réveillant, mon magnétoscope ainsi que mon radio-réveil
étaient déréglés suite à une coupure de courant. Cette coupure est imputable au
secteur car des voisins ont eu le même problème. Je ne peux vous dire si cela
est lié. - - - - -

A , le neuf mai mil neuf cent quatre vingt quatorze, à 15 heures 00,
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-
dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."
La personne entendue L'enquêteur

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T

CODE UNITÉ

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

00860

400/94

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

N° PIÈCE

03

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) G R, Gendarme A.P.J. de la Compagnie de, en résidence à VU L(ES) ARTICLE(S) 20 et 75 du Code de Procédure Pénale.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

PERSONNE CONCERNÉE

NOM DE NAISSANCE (ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'USAGE), PRÉNOMS

J M

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

M.

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Fr.

FILIATION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

Marié.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant

Artisan.

" " " Le 09 mai 1994 aux environs de 04H00 04H15, Je me trouvais dans mon lit et ne dormais pas. Soudain, au travers de la fenêtre, j'ai aperçu une lumière de couleur blanche très intense dans le ciel. Je me suis alors levé et est vu un objet volant non identifié.

" " " Je suis allé réveiller mon fils qui dormait dans une chambre voisine. L'appareil se trouvait à environ 800 à 1000 mètres du sol et de plus était immobile. L'objet avait une forme de "Y" à l'envers et ne produisait aucun bruit. Sur l'engin, il y avait des spots dont la lumière qui en ressortaient, étaient très intense.

" " " De cet appareil ressortait également un rayon de couleur vert qui était dirigé en direction d'. Après être resté environ 2 à 3 minutes sans se déplacer, il est reparti dans la direction NORD-SUD, vers " à grande vitesse.

" " " Suite à cela, le lendemain matin, tous les appareils électrique de mon habitation étaient déréglés. Après renseignements recueillis auprès du voisinage, il s'avère qu'ils ont été victimes également du même phénomène.

" " " A, le 02/06/1994. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

L'A.P.J.